

MOTION du CA de l'Université de Bourgogne du 12/12/2011

La Direction Générale des Ressources Humaines du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a publié une note décrivant le calendrier complet de la gestion des carrières des enseignants-chercheurs.

Les membres du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne constatent que les calendriers des promotions et de la nouvelle mission d'évaluation des enseignants-chercheurs se chevauchent.

A ce jour, nul ne connaît le contenu du futur dossier à remplir par les évaluables. Nul ne connaît le type d'avis que devra émettre l'établissement sur chaque dossier. Nul ne connaît l'utilisation qui sera faite du retour des sections du Conseil National des Universités.

Il est extrêmement difficile au personnel administratif de faire face à la surcharge de travail engendré par cette nouvelle tâche.

Il est également impossible aux enseignants-chercheurs de déposer une demande de promotion et d'évaluation dans un délai aussi court.

Les membres du Conseil de l'administration de l'Université de Bourgogne exigent un moratoire d'un an pour permettre aux établissements, au CNU, aux enseignants-chercheurs d'aborder l'évaluation récurrente dans de meilleures conditions.

Adoptée à l'unanimité moins une abstention